

Compte rendu Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Jeudi 20 Mai 2010

Sous la Présidence de Claude BELLEI, Maire de Vantoux

Adhésion de la Commune de Mey au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Nouilly-Vantoux

Suite à la demande d'adhésion, sollicitée par la Commune de Mey, au regroupement pédagogique intercommunal existant entre les communes de Nouilly et Vantoux, le conseil municipal, par 13 voix Pour et 1 voix contre, prend acte de la demande faite par la commune de Mey et accepte l'adhésion de celle-ci au regroupement pédagogique intercommunal. Une nouvelle convention sera signée par les trois communes.

Acquisition d'un défibrillateur : demande de subvention

Dans le cadre de l'acquisition du défibrillateur, validée par le conseil municipal par délibération du 26 novembre 2009, il est décidé de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Sécurisation : pose de coussins berlinois : demande de subventions

Le conseil municipal, par 2 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour, a décidé de procéder à des travaux d'aménagement de la Rue Jean Julien Barbé, consistant à la pose de coussins berlinois afin de renforcer la sécurité de la RD69. Sollicite à ce titre, une subvention au titre de la réserve parlementaire ainsi qu'au Conseil Général de la Moselle.

Convention constitutive du groupement de commandes relatif au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit

Le conseil municipal valide la modification apportée à la délibération du 25 mars 2010, afin de préciser que la Commune de Hettange Grande est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, en lieu et place de la Commune de Forbach.

Instruction des dossiers du Revenu de Solidarité Active (rSa)

Le conseil municipal décide de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de Rsa et oriente par conséquent les demandeurs vers la CAF ou le service du conseil général instructeur de droit.

Tableau des effectifs

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat d'adjoint d'animation à 10 heures semaine pour la période du 1^{er} avril 2010 au 30 juin 2010 et prend acte de la nomination de Monsieur Arnaud Seichepine sur ce poste.

De même, le conseil municipal valide la demande de réduction de la durée hebdomadaire de travail sur le poste d'adjoint d'animation à 17 heures 44 semaine, sur lequel est nommée Madame Antoine Martine. Cette réduction du temps de travail est autorisée du 1^{er} avril 2010 au 30 juin 2010.